

-----  
COMITE NATIONAL DE TRANSHUMANCE

-----  
SECRETARIAT PERMANENT



**Atelier bilan de la campagne de transhumance 2019**

*Thème : « Transhumance plus apaisée dans le contexte de la mise en œuvre du PND »*

Centre des jeunes de Blitta, les 16 et 17 Décembre 2019

Décembre 2019

## INTRODUCTION

L'élevage est de nos jours, une activité économique structurante qui occupe une place importante dans l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Le sous-secteur de l'élevage constitue en effet l'un des moteurs de l'économie agricole de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel avec un cheptel évalué à plus de 346 millions de têtes (73,7 millions de bovins, 110,3 millions d'ovins, 157,1 millions de caprins et 4,6 millions de camelins (Kagoné, 2019). Sur le plan macro-économique, sa contribution à la création de la richesse régionale est estimée à plus de 5 % du Produit Intérieur Brut des Etats de la CEDEAO. Ce taux peut atteindre, voire dépasser 10 à 15% dans certains pays comme le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad.

Dans le contexte actuel, la mobilité du bétail constitue une stratégie très importante de production animale et de mise en marché du bétail dans les systèmes d'élevage pastoral et agropastoral. Les systèmes de mobilité sont multiples et divers (déplacements de faible ou de grande amplitude, transhumance nationale ou transfrontalière, etc.).

La transhumance transfrontalière s'est intensifiée depuis les sécheresses des années 70. Il existe actuellement trois grands axes structurants de déplacement du bétail qui sont plus ou moins imbriqués dont l'axe qui draine les animaux des pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad et Mauritanie) vers les pays côtiers (Benin, Nigeria, Ghana, Togo, Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée, RCA et Cameroun).

Toutefois, on constate que la dynamique structurelle de la mobilité pastorale a connu des mutations profondes, tant au niveau national qu'à l'échelle transfrontalière. La vulnérabilité à laquelle la mobilité se trouve confrontée s'inscrit dans des tendances lourdes marquées par la pression démographique, le développement des cultures commerciales et la baisse de la fertilité des sols ; tous ces facteurs ont engendré une extension considérable des superficies cultivées au détriment des ressources pastorales.

Dans les pays côtiers, la pression agricole et forestière sur les terres conduit à l'occupation des espaces pastoraux stratégiques. Une telle situation qui accroît considérablement les difficultés de déplacement des troupeaux transhumants et d'exploitation pastorale des ressources naturelles entraîne l'exacerbation des conflits fonciers.

Au regard de la gravité de la situation engendrée par le climat de tension entre les pasteurs transhumants et les populations des zones d'accueil, la gestion des flux de transhumance transfrontalière est devenue un sujet de préoccupation majeure pour les autorités ouest-africaines en général et du Togo en particulier. Face à cette situation, des initiatives ont été développées dans l'espace CEDEAO en vue de donner un nouvel élan au dialogue politique sur la transhumance transfrontalière.

Notre pays le Togo ressent considérablement les effets et les impacts (négatifs/positifs) de la transhumance transfrontalière. Ceci a amené les autorités à adopter depuis quelques années un certain nombre de mesures (dispositions pour organiser et régler la mobilité du bétail sur le territoire national, élaboration d'un plan de gestion de la transhumance bâti sur les aspects sécuritaire et la

promotion de l'économie rurale, l'opérationnalisation de ce plan chaque année avec la mise en place d'un système de communication) visant à réguler cette activité.

La période de transhumance étant retenue entre le 30 janvier et le 31 mai de chaque année, la campagne 2019 s'est achevée encore une fois sans perte en vie humaine et il est indispensable comme les autres années de faire un bilan de fin de campagne. C'est l'occasion aussi de discuter des enjeux et des dispositions dans le cadre du déroulement du PND, des orientations visant à créer des zones de ranching dans un contexte de rareté des ressources, d'occupation anarchique des terres, d'insécurité généralisée sur fond de terrorisme et sur des sujets pertinents.

La présente rencontre sur la transhumance à Blitta ces 16 et 17 décembre 2019 organisé sur le thème « Transhumance plus apaisée dans le contexte de la mise en œuvre du PND » a pour objectif global de parvenir encore une fois dans le contexte des préparations des élections, à une mobilité apaisée au Togo à travers la mise en œuvre du POGT 2020. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Faire la situation de la campagne 2019 en mettant l'emphase sur les dispositions inscrites dans POGT 2019
- Publier les actions en cours dans le cadre de la mobilité du cheptel en rapport avec la transhumance, les marchés à bétail, l'éducation et la formation des communautés rurales au Togo
- Donner les nouvelles orientations en matière d'identification animale, de ranching...
- Proposer des recommandations pour une meilleure conduite de la campagne

Un total de 120 participants qui ont pris part à cette cérémonie annuelle sont constitués de principaux acteurs des ministères impliqués dans la gestion de la transhumance, de personnes ressources, des représentants des organisations des éleveurs (liste en annexe), les chefs traditionnels.

Le présent rapport qui fait la synthèse des travaux de la rencontre s'articule autour des points suivants (i) la cérémonie d'ouverture, (ii) le déroulement des travaux, (iii) les recommandations, et (iv) la cérémonie de clôture.

## **I- CEREMONIE D'OUVERTURE**

L'ouverture de la séance a été marquée par l'allocution du préfet de Blitta et l'intervention de son excellence Monsieur BATAKA Koutéra, ministre de l'Agriculture de la production animale et halieutique.

Dans son message de circonstance, monsieur le ministre a d'abord salué toutes les délégations présentes à cette rencontre d'évaluation des activités de la transhumance et remercié tous les acteurs qui contribuent à la gestion de cette activité.

Ensuite il a relevé que c'est sur instruction du gouvernement et du chef de l'Etat il a été dépêché pour échanger sur les solutions idoines à la problématique de la transhumance. Dans cette démarche la prise de conscience générale dans la gestion de la transhumance est nécessaire mais également l'identification des zones sur notre territoire pour gérer les animaux dans le cadre du ranching. Sur ce dernier point quelques instructions ont été données par le ministre:

➤ A l'endroit des préfets

- D'aller vers les chefs traditionnels pour solliciter auprès des communautés la disponibilité des terres pour les aires d'abattage.
- Encourager les Maires à inscrire dans leurs plans communaux l'aménagement des aires de pâturages.

➤ A l'endroit de la Direction de l'Elevage

- Evaluer le nombre des terres de bovins par préfecture en terme d'unité fourrage bétail ;
- Evaluer le cout d'une unité de production d'aliment de bétail

➤ A l'endroit des ruugas , chefs cantons et organisations des éleveurs

Dénoncer les intrus, signaler les présences étrangères et informer les préfets et les chefs de sécurité

➤ A l'ensemble de tous les acteurs c'est ZERO TOLERANCE.

Avant l'ouverture officielle dudit atelier, le préfet de Blitta, hôte de la circonstance, au nom des populations, a souhaité la cordiale et chaleureuse bienvenue à tous les participants dans la cité de Blitta et s'est réjoui du choix du chef-lieu de sa préfecture pour abriter les activités bilan de la campagne de transhumance 2019.

## **II- DEROULEMENT DES TRAVAUX**

**Les travaux se sont déroulés en plusieurs étapes à savoir (i) les présentations suivies de débats, (ii) les travaux en commissions suivis de plénières ; des recommandations ont été formulées pour une meilleure gestion de la transhumance.**

### **2.1 Mise en place du bureau du présidium de l'atelier**

Un présidium composé de quatre personnes a été mis en place pour diriger les travaux de l'atelier et se présente comme suit :

**Président:** Mme TITIKPINA Abdoulaye Aïssatou, Préfet de Tchamba

**Vice-Président :** Dr ALE GONH-GOH Ayéfouni , Directeur Général de l'Institut de

Conseil et d'Appui technique

**Rapporteur 1:** Dr BATCHASSI A. Claude, Directeur régional de l'agriculture, de la production animale et halieutique de la Région des Plateaux

**Rapporteur 2 :** Dr BOUKAYA G. Aboudou, chef section des productions animales, halieutiques et du contrôle vétérinaire/DRAPAH-Savanes

### **2.2 Présentations**

Cinq (05) présentations ont meublé les travaux de l'atelier :

#### **2.2.1 Suivi des recommandations**

Le suivi des recommandations a été présenté par le Directeur de l'Elevage, Dr BATAWUI. La mise en œuvre des onze(11) recommandations faites à la fin de la campagne 2018 a permis d'aboutir aux résultats suivants :

- Sur les sept(07) recommandations à l'endroit du SP/CNT : 2 n'ont plus cours et donc ne sont plus d'actualité, 2 ont connu une reformulation et sont en cours d'exécution et 3 ont été entièrement réalisées ;

- Sur les deux (02) à l'endroit de la DE, toutes deux entièrement réalisées ;
- Les deux (02) à l'endroit des CPT sont réalisées.

### **2.2.2 Bilan de la campagne de transhumance 2019**

Le rapport de la campagne de transhumance 2019 a été présenté par Dr PATO Pidemnéwé. Dans sa présentation il a situé le contexte de la mise en œuvre du plan opérationnel de gestion de la transhumance 2019, relevé les résultats obtenus, les points forts et les points faibles ainsi que les défis et perspectives. Il ressort du bilan de cette campagne :

- zéro (0) conflit mortel en 2019 comme en 2017 et 2018 ;
- 08 incidents mineurs contre 09 incidents en 2018 ;
- 87 dévastations contre 105 cas en 2017. Tous ces cas ont été gérés à l'amiable.
- 10 370 têtes de bovins enregistrés pour une perception de taxe de 56 548 000 en 2019 contre 30 077 têtes de bovins transhumants en 2018 pour une perception de taxe de 65 000 000 FCFA ;
- Le point sur la situation des versements et des ristournes de la campagne 2019 des CPT montre que sur les 39 préfectures seules 21 ont été actives et ont perçues 9 416 000 FCFA comme ristournes.

### **2.2.3 Présentation de l'outil d'identification des animaux**

Cette communication a été faite par Dr BELEI Donguila du groupe AGRO EXPERTISE qui a d'abord relevé quelques défis relatifs à la croissance démographique, à la pression sur les espaces agricoles exploitables, et à la demande sans cesse croissante de la nourriture notamment la production de la viande et du lait d'ici 2050. Au niveau national d'autres défis comme le vol du bétail, la gestion efficace de la santé animale et santé publique, la traçabilité sont à relevés... Devant ces nombreux défis l'expert propose qu'il faille innover à travers l'identification des animaux dont l'importance dans la lutte contre les maladies transfrontalières, les zoonoses, l'amélioration génétique, la mise en place des données statistiques base de projection dans le développement des productions animales et laitières. Cette innovation porte sur l'implémentation des logiciels pour :

- L'identification animale à travers les boucles ou puces électroniques avec la possibilité de géolocalisation des troupeaux ;
- La gestion zoosanitaire du troupeau avec le respect de la pharmacovigilance des médicaments vétérinaires;
- La traçabilité des produits d'origine animale à travers le suivi de l'animal sur toute la chaîne d'abattage.

## **2.2.4 Présentation des dispositions juridiques et administratives pour sécuriser l'identification**

Par rapport à l'ambition du gouvernement de mieux gérer les mouvements des bovins en général et de la transhumance en particulier, il est mis en chantier la production d'un certain nombre de textes administratifs et juridiques. C'est dans ce cadre qu'un arrêté interministériel portant identification et traçabilité des animaux a été proposé et présenté aux participants.

## **2.2.5 Présentation de la note conceptuelle d'identification des zones de pâtures : zones, cession des terres et le mode de gestion**

La note conceptuelle d'identification des zones de pâturage/enclave a été présentée par Dr PATO. L'objectif global est de préserver et accroître les ressources pastorales disponibles dans la zone concernée en faisant en sorte que seule la pâture y soit autorisée. Pour l'orateur il s'agira plus spécifiquement de trouver un consensus autour des zones, disposé d'un fichier sur les troupeaux/bouvier et de répertorier les essences fourragères adaptées.

Pour y parvenir le présentateur définit quelques préalables ou leviers sur lesquels on doit actionner notamment la reconnaissance formelle de la vocation pastorale de la zone attestée par un acte administratif ; le bornage de l'espace et la cartographie des ressources pastorales disponibles, la réalisation d'aménagements pastoraux et l'élaboration et l'application de conventions locales.

Les atouts sont de contribuer à une amélioration importante de la productivité du bétail, lorsque les aires exclusives de pâturage recèlent des potentialités biophysiques élevées (herbacées, arbustes, feuilles, ressources en eau, etc.). Les défis supposent le respect des règles d'accès aux ressources naturelles édictées en commun ce qui renvoie à la question portant sur le système d'autorité des instances chargées de gérer les ressources pastorales.

## **2.3 Points d'attention**

Au cours des débats issus de toutes ces présentations, des points d'attention suivants ont fait l'objet de discussions :

- La sédentarisation des transhumants avec ou non la complicité des éleveurs locaux ;
- Les entrées précoces et les départs tardifs et leur gestion ;
- La sécurisation de tous les couloirs de transhumance ;
- L'importance de l'identification et le marquage des bovins ;



- Le besoin de parcs de quarantaine pour la gestion des animaux prélevés pour le non-paiement des taxes ;
- Le dispositif du ranching : cession des terres et mode de gestion
- La sécurisation et modalités de pérennisation des couloirs, infrastructures et zones d'accueil ;
- Les dispositions législatives et réglementaires pour appliquer les amendes sur les différentes infractions liées à la transhumance notamment les entrées précoces et les départs tardifs, les pâtures nocturnes, sédentarisation clandestines....etc
- La décision du Bénin en rapport avec la transhumance et les retombées éventuelles sur les pays voisins

#### **4- LES TRAVAUX EN COMMISSIONS**

Quatre commissions ont été constituées pour travailler sur les thèmes spécifiques relatifs aux points d'attention discutés.

**Commission 1** : Entrées précoces, pâturage nocturne, départs tardifs/ Comment rendre opérationnel le dispositif du ranching au Togo (acteurs à impliquer, les domaines à prendre en compte, cadre légal)

**Commission 2** : Appréciation sur l'outil d'identification des bovins (enjeux de la mise en œuvre)/ Comment rendre opérationnel le dispositif du ranching au TOGO (les acteurs à impliquer, les domaines à prendre en compte, le cadre légal)

**Commission 3** : Mécanisme de renforcement du dispositif sécuritaire dans la gestion de la transhumance

**Commission 4** : Place des communes dans la gestion de la transhumance (cadre légal)/ Comment rendre opérationnel le dispositif du ranching au Togo (acteurs à impliquer, les domaines à prendre, cadre légal).

Les résultats des travaux en groupe ont fait l'objet de présentation en plénière suivi de débats.

#### **5-RECOMMANDATIONS**

##### **A l'endroit des PTF**

- 1- La dynamique de la gestion de la transhumance étant régionale, prendre en compte la position de certains pays sur les éventuelles retombées sur la gestion de la transhumance au Togo: notamment sur les flux, les pâtures de nuit, et les conséquences
- 2- Appuyer le Togo dans ses efforts de facilitation notamment la prise en compte d'un plan d'urgence pour contenir les flux, sensibiliser les éleveurs, implanter et organiser rapidement des zones de transit en évitant de créer des situations conflictuelles sur tout le trajet de la transhumance

## **A l'endroit du SP/CNT**

- 1- Prendre des textes administratifs et juridiques nécessaire définissant clairement les dispositions de pénalités relatives au pâturage nocturne, à l'entrée précoce et au départ tardif ainsi que la sédentarisation clandestine. En cas de pâturage nocturne payer une amende de 250 000 + les frais de dégâts éventuellement causés ; en cas d'entrée précoce ou de départ tardif, percevoir des amendes de 5 000 Frs par tête de bœuf et refouler le troupeau à la frontière ; en cas d'outrage ou d'agression la sanction est portée au double de la peine ; en cas de récidive la sanction est renouvelée ;
- 2- Demander aux pays de provenance des animaux d'organiser en amont les transhumants en partance conformément aux textes communautaires en vigueur en la matière;
- 3- Accélérer le processus de balisage et aménagement le long des couloirs ;
- 4- Commanditer une étude approfondie sur l'étendue des espaces, la disponibilité en fourrages, en eau ...etc. pour le ranching et acquérir les domaines (achat ou bail) conformément au code foncier domanial en vigueur au Togo
- 5- Intégrer la création et la gestion du ranch dans le projet d'arrêté interministériel en cours d'élaboration ;
- 6- Impliquer les Maires et les élus locaux dans la gestion de la transhumance donc revoir l'arrêté interministériel créant comités préfectoraux de transhumance.

## **A l'endroit de la DE**

- 7- Intensifier l'épidémiolo-surveillance
- 8- Faire le point sur le projet de bouclage des animaux dans la région des Savanes
- 9- Évaluer le nombre de têtes d'animaux par Préfecture afin de déterminer la surface à affecter pour le Ranching.
- 10- Déterminer l'Unité de production fourragère en vue de l'intensification des productions.

## **A l'endroit des CPT**

- 11-Renforcer le dispositif sécuritaire dans la gestion de la transhumance à travers la sensibilisation des populations sur la mise en place d'un système d'alerte précoce multisectoriel, le renforcement du contrôle physique des bouviers aux points d'entrée et la collaboration transfrontalière
- 12-Impliquer fortement les Rugga, les chefs peulhs, les chefs des communautés des éleveurs et les organisations des éleveurs dans les comités de perception de taxes.

13-Responsabiliser certains chefs peulhs sédentaires par zone et les impliquer davantage dans la gestion de la transhumance, des pâturages, dans la dénonciation des indélélicats et assurer leur sécurité.

#### **IV- CEREMONIE DE CLOTURE**

Cette cérémonie a été marquée par trois interventions :

- Discours de clôture du ministre de l'agriculture de l'élevage et de la pêche qui s'est réjoui des bons résultats obtenus de la gestion de la campagne de transhumance 2017-2018 avec zéro perte en vie humaine. Il a ensuite remercié tous les acteurs impliqués dans la contribution de la réussite de cette campagne et magnifié mesdames les préfets de Tchamba et d'Agou pour avoir dirigé avec fermeté les travaux de l'atelier. Enfin avant de déclarer clos les travaux de l'atelier bilan sur la transhumance 2018, le ministre a donné des instructions au secrétariat permanent de Transhumance pour :
  - Intégrer tous les enseignements tirés de l'expérience du Bénin, Burkina Faso et Niger dans le nouveau plan de gestion de Transhumance 2019 ;
  - Prendre en compte dans l'élaboration du POGT 2019, les orientations du PND dans son aspect de développement des agropoles.